

savoir le mérite de chacun ; adresse des paroles pleines de bonté aux plus intelligents ; distribue des récompenses et prodigue les plus beaux éloges à l'humble maîtresse d'école qui se dévoue à un ministère si pénible mais si méritoire. Ce fut un événement dont le souvenir resta gravé dans le cœur de tous, et un véritable curé m'en faisait le récit avec émotion."

Au milieu de tous ces travaux divers, le prêtre trouvait encore des heures pour la prière, le recueillement, la méditation, la direction des âmes et les œuvres d'une ardente charité. Citons, à ce sujet, ce qu'en a écrit son biographe, qui paraît avoir eu plus d'une occasion de surprendre le saint évêque dans ses œuvres de bienfaisance chrétienne :

"En 1845, à la suite des incendies de St. Roch et de St. Jean, il employa la plus grande partie de son temps, avec l'élite des citoyens de Québec, à remédier aux maux des tristes victimes de cette immense calamité.

"En 1847, lorsque les fièvres typhoides exercerent leur ravage parmi les émigrés et parmi les habitants de Québec, il se donna une peine infinie pour assurer le sort de plus de 400 orphelins laissés sans appui. Quelle sollicitude pour les prêtres qui, dans l'exercice de leur ministère, avaient été attaqués de la contagion ! Il se transporta souvent à leur chevet pour leur procurer les secours de l'âme et du corps que leur état reclamait.

"Semblable au Bon Pasteur, qui est venu délivrer les âmes du péché, Monseigneur Turgeon put contribuer, avant de mourir, à former un asile destiné au repentir, celui du Bon Pasteur : il encouragea de sa parole et de ses libéralités les fondatrices de cette belle œuvre, fit faire des quêtes pour son soutien et la recommanda à son diocèse.

"Mais il est une œuvre que sa tendresse affectionna par-dessus toutes les autres : elle se portait de prédilection vers un asile d'où l'humanité devait recevoir tant de secours : l'hospice des Sœurs de la Charité. C'est là qu'il a fait connaître tout ce qu'il y avait de bon et de tendre dans son cœur. Redire toutes les attentions délicates dont il fit preuve envers ces bonnes sœurs depuis l'année 1851 jusqu'à sa mort, celles-là seules pourraient le faire qui en ont été les objets. Ce que nous pouvons affirmer c'est qu'elles n'en parlent qu'avec attendrissement, et nous étions ému nous-même aux détails que nous donnait leur plus ancienne supérieure, la Rdde. Sœur Mallet.

"Qu'il nous suffise de rappeler qu'il leur a laissé son patrimoine, preuve de son affection pour cet établissement.

"Disons aussi que les bonnes sœurs ont eu l'occasion de prouver d'une manière insigne la reconnaissance qu'elles ont vouée à leur grand bienfaiteur. Depuis douze années, deux d'entre elles venaient passer la journée auprès de l'auguste malade, l'entourant de tous les soins, de toutes les prévenances dont elles seules savent le secret. Là ne s'est pas bornée leur pieuse gratitude : elles ont voulu fonder, pour le repos de l'âme de leur cher père, un service annuel qui perpétuera son souvenir dans la maison de son cœur.

"Il est consolant de voir une existence de quatre-vingts ans, qui s'est consacrée sans relâche aux œuvres de la charité la plus éclairée, s'éteindre au milieu des soins de cette même charité. Le juste reçoit même en ce monde les promesses de Dieu : *opera illorum sequuntur illos.* Cinquante-sept années de prêtrise, trente-trois années d'évêque, quatre-vingts années de vie toujours édifiante : quelle suite de mérites de toutes sortes n'a-t-il pas été donné à Mgr. Turgeon de recueillir pendant une si longue carrière ! L'amour attentif dont il s'est vu entourer durant les douze dernières années de sa vie, lui a prouvé que sa récompense commençait même ici-bas. Ce qui a pu aussi adoucir les amer-tumes de sa longue maladie, c'est qu'il voyait les rênes du diocèse confiés à un prélat que lui-même s'était choisi pour coadjuteur et qu'il voyait rempli de toutes les qualités éminentes qui en feront son digne successeur."

Les funérailles eurent lieu, le 28, au milieu d'un concours immense de fidèles. Toute la patrie est venue s'agenouiller sur

cette tombe. Nos corps religieux, civils et politiques y avaient leurs représentants. La plupart des magasins et des boutiques étaient fermés. Tout le temps que la procession funèbre mit à parcourir le trajet, du palais épiscopal à l'église, le canon tonna sur les remparts. A cette voix puissante, annonçant au pays la consommation d'un grand deuil, succéda la plainte touchante des frères de l'église. Mgr. l'Archevêque de Québec officiait, assisté du Révd. T. Caron, Grand-Vicaire des Trois-Rivières, et du Révd. M. Martineau, curé de St. Charles.

Etaient présents, leurs Grandeur les Evêques de Montréal, de St. Hyacinthe, de St. Germain de Rimouski ; le Gouverneur Général, Lord Monck ; le Colonel Monck ; Sir N. F. Belleau, Lieutenant-Gouverneur ; le Consul de France ; l'Hon. P. J. O. Chauveau, les Juges Caron et Taschereau, un nombreux Etat-Major des officiers réguliers et volontaires, deux détachements de soldats, l'un régulier et l'autre volontaire ; les membres de l'Université en costume officiel, Son Honneur le Maire en costume, les membres du Barreau en costume, et un nombre considérable de citoyens. L'oraison funèbre fut prononcée par le Révd. M. Paquet, prêtre du Séminaire de Québec, qui s'acquitta de cette tâche difficile avec dignité et talent.

Les caveaux de la cathédrale s'ouvrirent ensuite pour recevoir le corps du grand évêque dans son dernier repos.

Institution d'Education de Gilchrist.

(*Gilchrist Educational Trust.*)

Sous ce titre, il existe depuis quelques années, en Angleterre, une institution dont l'objet est d'encourager et de propager l'éducation et les sciences dans toutes les parties du monde. Pour cette fin, il a été créé des bourses dues à la liberalité du Dr. Gilchrist. Les jeunes gens du Canada sont appelés à jouir des mêmes avantages, à certaines conditions qui sont renfermées dans un programme adressé par l'entremise du Secrétaire des Colonies à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que nous nous faisons un devoir de publier.

Une bourse de la valeur de £100 par an, et valable pour trois ans, sera annuellement accordée à tout candidat résident de la Puissance du Canada, lequel deviendra éligible au concours, et désirera continuer ensuite un cours d'étude académiques dans la Grande-Bretagne, moyennant les conditions suivantes :

1. Chaque candidat devra, ou être natif du Canada, ou y résider depuis les cinq années précédant immédiatement l'examen.

2. Chaque candidat devra fournir aux autorités locales la preuve satisfaisante qu'il est âgé de 16 ans au moins, et de 22 ans au plus.

3. Chaque candidat devra aussi prouver d'une manière satisfaisante aux autorités locales que sa moralité lui donne droit à être admis à concourir pour une bourse.

4. Les candidats approuvés par les autorités locales se présenteront, à l'époque de l'examen d'immatriculation de la St. Jean de l'Université de Londres, lequel aura lieu simultanément à Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Ottawa, Halifax, et dans une ville à nommer subseqüemment dans la Nouvelle-Brunswick, commençant le dernier lundi de juin, sous la direction des Sous-Examinateurs nommés par le Gouverneur du Canada.